

Castles of Syria (Syria)

No 1229

1. BASIC DATA

State Party: Arab Republic of Syria

Name of property: Castles of Syria

Location: Crac des Chevaliers is in municipality of Al Hosn (Homs Governorate); Fortress of Saladin is in municipality of Haffeh (Latakia Governorate)

Date received by the World Heritage Centre: 1st February 2004

Included in the Tentative List: 8 June 1999

International Assistance from the World Heritage Fund for preparing the nomination: 28 April 1998
5 February 2003

Category of property:

In terms of the categories of cultural property set out in Article 1 of the 1972 World Heritage Convention, this is a serial nomination, consisting of two monuments.

Brief description:

The castle of Crac des Chevaliers and the Fortress of Saladin represent examples of the development of military architecture in the Near East during the Crusader Period, in the 11th to 13th centuries. Crac des Chevaliers is a completely preserved castle from this period, and the Fortress of Saladin represents historical stratigraphy, which ranges from the Byzantine to Crusader, Ayyubid and Mamluk periods.

2. ACTIONS

Background: This is a new nomination.

Date of the Technical Evaluation Mission: 29 August-6 September 2005

Dates of request for additional information and of receipt from State Party: ICOMOS has sent a letter to the State Party on 30 January 2006 and the State Party has provided information on 27 March 2006.

Consultations: ICOMOS has consulted its International Scientific Committee on Fortifications and Military Heritage.

Literature: The nominated properties are referred to in several publications regarding the history of architecture, and more specifically history of the crusades and military architecture, e.g.: T.S.R. Boase, *Castles and churches of the Crusading Kingdom*, Oxford University Press, 1968; W. Müller-Werner, *Castles of the Crusaders*, London 1966; G. Coppola, *Fortezze medievali in Siria e in Libano al tempo delle Crociate*, Elio Sellino, 2002; M. Hattstein & P. Delius, eds. *Islam, Art and Architecture*, Könemann,

2000; J. Mesqui, *Château d'Orient, Liban et Syrie*, Hazan, 2001.

Date of ICOMOS approval of this report: 10 April 2006

3. THE PROPERTY

Description

The nomination consists of two medieval fortified castles, *Crac des Chevaliers* and the *Fortress of Saladin*, which are located in north-western Syria. These two castles represent military architecture that developed in the Near East from the 10th to 13th centuries, particularly in the period of the Crusades.

Crac des Chevaliers

In the early 11th century, the site of the *Crac des Chevaliers* (Crac of the Knights), was occupied by the *Castle of the Kurds*. This may also have been the origin of the name 'Crat' in Latin Sources, then 'Crac'. In the Crusader period, the site was in the possession of the *Hospitaller Order of Saint John of Jerusalem* from 1142 to 1271. The Knights Hospitallers carried out the first important construction campaign transforming the place into *Crac des Chevaliers*. A second campaign was undertaken by the Mamluks who possessed the castle from 1271 to 1300. At the present, the castle is known as: Qal'at al-Hosn. The nominated core zone is 2.38ha, enclosing only the castle, surrounded by a buffer zone of 37.69ha, which covers the open landscape especially on the north side. On the south side of the castle, the buffer zone is articulated in two zones, which extend to parts of the nearby villages.

The castle of *Crac des Chevaliers* offers a superb impression to one approaching it from the surrounding countryside. The first phase (1142-90) of the construction corresponded to the extent of the earlier structure, the *Castle of the Kurds*. In its inner structure, the Crac had two concentric defence lines, enclosing the inner courtyard and forming a polygonal, which was raised to dominate the appearance of the whole castle. In the second phase (1190-1200) and the third phase (1200-71), this nucleus was then developed and remodelled by the Crusaders. After this, the Mamluks contributed to the repair or further improvement of the outer curtain walls, especially on the south side, which had suffered from various battles. They also built new structures such as the massive square tower on the south side (Qalawun, in 1285).

The outer curtain of the castle is furnished on the north and west sides with eight round towers. These towers are provided with carefully positioned loops, i.e. narrow openings to be able to shoot at the enemy. The main entrance gate is on the east side, giving access to a long bent and vaulted ramp, defended by a moat and draw bridge, as well as by numerous facilities built in an ingenious manner. On the west and south sides the inner castle has a remarkable glacis, over 25m at the base, called the 'Mountain', i.e. a structure scarped into a gentle slope running downwards from the covered area towards the open country thus making it difficult for the enemy to position equipment for climbing the walls. At the south end of the inner structure is a stronghold formed of three great round towers, containing the finest apartments, which also served as a refuge.

The Fortress of Saladin

The Fortress of Saladin (*Qal'at Salah ad-Din, Sahyun*) is located on a rocky spur (altitude 440m), which due to its steep slopes is practically inaccessible except from the east. The nominated area of the Fortress is 6.49ha, including only the fort area. The buffer zone (129.52ha) covers the slopes of the fort hill. The fort dominates a vast landscape, from where its structures are visible. It has retained its overall layout and the principal structures. Its plan is formed of a narrow triangle (6.5ha), which points towards the west and is 720m long and 120m at the base. A tortuous access road leads to the castle from the north. The fort has been a feudal castle and the residence of the regional governor. Its construction started in the Byzantine period, in the 10th century, and continued in the Crusader period by the Franks. In the late 12th century, the Ayyubids further strengthened the structures.

The eastern part of the fort has the earliest remains of residential buildings and cisterns, which seem to have been inhabited before the period of the Franks. The upper court, in the centre of the spur, has most of the buildings that served different uses, including military, civil and religious. The lower court, to the west, occupies more than half of the overall length of the castle. It is separated from the upper court by a ditch, and its walls are furnished by four square towers. Two Byzantine chapels have been preserved. One is in the lower court and the other on the south front of the Byzantine castle. This latter was enlarged and modified in the Crusader period.

History

In the general perception, the two castles and various others that had a role in the Crusader period, used to be associated mainly with the European invaders. More recently, their national significance has however been recognized. In fact, the Fortress of Sayun (*Château de Saône*) was renamed *Fortress of Saladin* in 1957 to honour the sultan who conquered it in 1188. This castle has its origins in the 10th century, when the region formed part of the eastern boundary of the Byzantine Empire, which was confronted by the Fatimids, the Mirdasids and later the Seljuks, who all erect defensive structures based on the experiences of the Umayyads, Abbasids and early Byzantines. The Crac des Chevaliers dates from the 11th century, when it was known as the Castle of the Kurds. During the Crusader period, starting from the early 12th century, the Franks built or rebuilt several castles in the region. Their leaders stayed either in fortified settlements or in castles such as the Fortress of Saladin. In the second half of the 12th century, the Latin lands were handed over to the Knights Hospitallers or Templars, who were then responsible for the construction until the castles were occupied by the Arabs in the late 12th or 13th centuries. Subsequently, Crac des Chevaliers was occupied by villagers resulting in various additional structures. The Fortress of Saladin, instead, due to its relative isolation, was abandoned and remained unused for centuries. In the 20th century, both castles have been subject to restoration as ancient monuments.

Protection and Management

Legal provision:

The core zone of Crac des Chevaliers is in state ownership. The surrounding buffer zone is divided into three sub-zones: in zone A all new construction is prohibited; in zone B structures up to two stories are permitted; in zone C structures up to three stories are permitted. The zones B and C are mainly privately owned, while zone A has mixed public and private ownership.

The core zone of the Fortress of Saladin is in state ownership. The surrounding buffer zone has three parts: the existing buffer zone, defined in 1959, and the proposed extension in zones A and B. At the time of the nomination, the extension is in the process of being formally adopted. In zone A all construction is prohibited, while in zone B, which is in private ownership, construction is regulated by the municipal master plan.

The nominated sites are protected by Syrian Antiquities Law (no. 222, revised in 1999) and by the Law of the Ministry of Local Administration (15/1971). The Ministry of Local Administration contributes to the protection in coordination with DGAM (*Direction Générale des Antiquités et des Musées*) and the local authorities.

Management structure:

DGAM is the only organism in Syria responsible for the protection of heritage sites. In the case of the two nominated castles, these have each a separate management system, organized jointly by DGAM in collaboration with the local authorities. In the case of Crac des Chevaliers the management system involves the village of al-Hosn, and in the case of the Fortress of Saladin, DGAM collaborates with the department located in the regional capital of Latakieh.

At the time of the nomination, DGAM was in the process of adopting a new administrative structure with new regulations that would be integrated so as to allow for a unified management system for the Castles of Syria.

Resources:

The funds for the maintenance and care of the castles are guaranteed from the annual budget of DGAM.

Justification of the Outstanding Universal Value by the State Party (summary)

The nomination refers to the two castles as representative of a multicultural and military inheritance. Syria has a large number of castles and fortifications, testimony to the movements of peoples in the 11th to 13th centuries. Amongst these castles, Crac des Chevaliers and the Fortress of Saladin are considered the most representative. Particularly Crac des Chevaliers is the best preserved of them. The stones of these castles, which testify to the confrontation of two different conceptions, two different religious traditions, are now testimony to coexistence, exchange and interaction, a place for peace and culture, a monument for human genius.

The property is nominated on the basis of criteria ii and iv:

Criterion ii: The two castles are amongst the most extraordinary examples of castle architecture, and

symbolise the phase of the Crusades in the Holy Land, a period marked by exchanges of cultural influences and great development for military architecture. The two sites together may be considered as a sort of catalogue of technical and military innovations resulting from centuries of war and confrontations between Christian armies (Byzantine and then Crusader) and Muslim armies. The influence of the new architectural forms which developed in the region during this historic phase spread for subsequent centuries both in the East and West, thus making an essential contribution to the evolution of architecture and technology.

Criterion iv: The Crac des Chevaliers and the Fortress of Saladin furthermore are architectural archetypes of the 'Medieval fortified castle' by their position, architectural style and technical features. The silhouette and the plan of the Crac des Chevaliers, in particular, may fairly be considered to be the most perfect expression of a type of building - that of the fortified castle - which has come to symbolise the feudal period.

4. EVALUATION

Conservation

Conservation history:

The castle of Crac des Chevaliers lost its strategic role gradually starting from the 14th century, and the military base was removed in the 19th century. The site was then occupied by local villagers. In the mid 19th century, first descriptions and measured drawings were prepared of the castle, which had by then become a subject for visitors and researchers. Systematic surveys of the castles in Syria and Lebanon were started in 1927, and villagers were removed from the Crac. The first restorations were undertaken during the French Mandate resulting in the removal of all the superstructures added by the villagers. The large halls were liberated from accumulated soil, revealing the original spatial qualities. The external walls were repaired and the courtyards had damp-proof paving to protect the spaces underneath. DGAM has continued the programme of maintenance, including some restoration and consolidation. In 2004, the main entrance and the donjon were restored by a German team, financed by MEDA-EU.

The strategic role of the Fortress of Saladin was lost after the Mongol period, though it was still used as a local district seat in the 15th century. Subsequently it was abandoned, and fell partly in ruins. In the second half of the 19th century it was surveyed by French architects. During the French Mandate, in the 1930s, it was subject to restoration campaigns; e.g. the main gate was rebuilt in 1936. The strategy of recent years has been oriented towards conservation and consolidation. In 2000-2003, the Aga Khan Trust in collaboration with DGAM has carried out a campaign of excavations in the Ayyubid palace, and parts of the Byzantine walls have been restored.

State of conservation:

The castle of Crac des Chevaliers is in good state of conservation.

The Fortress of Saladin is partly in ruins, but the principal parts of the structure and their different historical phases have been preserved, e.g. the Byzantine citadel, chapel and

external walls, the Crusader towers, and the Ayyubid palace with its baths and towers. However, some parts require urgent consolidation and conservation.

Protection and Management:

- Delimitation of the nominated areas

In Crac des Chevaliers as well as in the Fortress of Saladin, the core zone is limited to the castle itself, which is state property and directly under the management of DGAM. Following the ICOMOS request, the State Party has assured that the triangular area that extends in front of the castle of Crac des Chevaliers is legally protected and is considered an integral part of the core zone. Similarly, in the case of the Fortress of Saladin, the State Party has confirmed that the lower courtyard, which was not included in the original core zone is part of the protected archaeological area and also integrated into the core zone.

Both castles are located on hilltops, where they dominate an open landscape. The buffer zones have been well defined covering in each case the entire hill and also extending beyond.

In the case of Crac des Chevaliers, parts of the village areas on the south side of the castle are included. The northern part of the buffer zone is legally protected, and a new decree will regulate the use of these areas for traditional type of farming. The village of Al Hosn to the south has a necessary planning control. In 1998, some unauthorized houses, restaurants and hotels have been built close to the castle, but the State Party has assured that these will be demolished in 2007.

In the case of the Fortress of Saladin, legal protection exists in the immediate surroundings of the castle, and it is in process of being established for the extended part of the buffer zone. It is recommended that the buffer zone A be extended across the valley, also taking note of the potential archaeological interest of the area.

- Management system

The representatives of the local and regional authorities have declared their commitment to collaborate in the protection and management of the two sites. At the moment, the management systems of each castle are working, and the State Party has assured that the new management system which will include both castle sites is expected to be operational in March 2006. The management plan takes into account all relevant aspects of management. The Ministry of Culture has decided to establish a special state department responsible for the management of all World Heritage sites in Syria.

Risk analysis:

Syria is seismic hazard area. The two castles have fairly massive structures, and therefore not particularly vulnerable. The management plan has foreseen risk prevention. The main risk comes from development. In the case of Crac des Chevaliers this risk is real, considering that there are settlements in the immediate neighbourhood. In the case of the Fortress of Saladin, this risk is less considering that it is far from cities. Nevertheless, even here, some unauthorized constructions have been built close to the castle. The following are some specific issues that have been reported by the ICOMOS expert:

Cable cars are proposed to be built in both castles. The projects are supported by the tourism authorities but have not been officially proposed to the Ministry of Culture. ICOMOS does not consider these projects compatible with the character of the sites, and recommends that they should not be carried out anywhere in the surroundings of the two sites.

ICOMOS considers that the current access routes to the castles are sufficient for the visitors. The proposal to extend the road to south-east of Crac des Chevaliers for a parking is not considered necessary. However, there is the possibility to create parking outside the buffer zone, in south-west direction, where it is less disturbing.

The ICOMOS field mission was informed of a project to build an open-air theatre on the terraces south-west of the castle of Crac des Chevaliers. ICOMOS considers that such a theatre would disturb the integrity of the site, and recommends that it should not be built.

Authenticity and integrity

Authenticity:

The castle of Crac des Chevaliers was subject to some limited restoration during the French mandate, when the relatively recent additions by local villagers were removed and the medieval structures were liberated of accumulated soil. As a whole it has well retained its authenticity.

The Fortress of Saladin is located in an isolated region and was not subject to any changes in recent centuries. It has partly fallen in ruins, and is now an archaeological site. It has been subject to some restoration. For example, the main gate of the Ayyubid palace was restored in 1936, imitating the original structure. This type of restoration has now been abandoned, and the main emphasis is on consolidation and conservation. As a whole, the castle has retained its historic condition and authenticity.

Integrity:

Both nominated properties are located on hill tops dominating visually the surrounding landscape. Apart from some undesirable interventions in the buffer zones, the integrity of the surroundings is well preserved. The illegal constructions (some houses, restaurants and hotels) that have been built near the castles will be demolished. There are also plans for cable cars and an open-air theatre, which would not be in harmony with the integrity of the landscape. It is recommended that such plans should not be carried out.

Comparative evaluation

The region of the Near East has a rich heritage of fortifications. In this context, the Crac des Chevaliers is generally referred to in literature as the most outstanding masterpiece of the castles built or managed by the military orders in the crusader period. The Fortress of Saladin represents a different type of castle, which was used as the residence of governors. Even though partly in ruins, this castle is important especially as it became a model for the further development of military architecture in the region.

The nomination document presents a comparative study, which takes into account the fortifications both in the Near and Middle East as well as in Europe. Representing the period of 11th to 13th centuries, the two castles are distinguished for their quality of construction, their multiple historical layers, and their state of conservation.

The study points out that in the region there are other castles, which might be considered as part of the serial nomination in the future. It mentions the castles of Marqab, Qal'at al-Mudiq and Shayzar. These castles are not included in the Tentative List. Syria does have other castles on the World Heritage List, which however represent different historic epochs. The fort of Aleppo has a history that goes back several millennia, and the Bosra fort, inside a Roman theatre, has been partly dismantled in the restoration process.

Outstanding universal value

General statement:

The crusader period represents a particularly violent phase in the history of the Near East and eastern Mediterranean. It resulted in the development and improvement of castles and fortification systems, which had consequences in the east as well as in the west. There were three basic reasons for the large number of fortifications: the long and narrow shape of the Latin Kingdom, the lack of manpower, and the need for a feudal administration. Crac des Chevaliers and the Fortress of Saladin, built in the 10th to 13th centuries are the most representative examples of this development, referred to their quality of construction, the multilayered historical testimony as well as their state of conservation.

Evaluation of criteria:

The two properties are nominated on the basis of criteria ii and iv:

Criterion ii: The crusader castles represent a significant development in the fortification systems, which substantially differed from the European rather more passive defense systems, and which also contributed to the development of the castles in the Levant. Within the castles that have survived in the Near East from the Crusader period, the nominated properties represent the most significant examples illustrating the exchange of influences and documenting the evolution in this field, which had an impact both in the east and in the west. ICOMOS considers that the property meets this criterion.

Criterion iv: In the history of architecture, Crac des Chevaliers is taken as the best preserved example of the castles of the crusader period, and it is also seen as an archetype of a medieval castle particularly in the context of the military orders. Similarly, the Fortress of Saladin, even though partly in ruins, still represents an outstanding example of this type of fortification, both in terms of its quality of construction and the survival of its historical stratigraphy. ICOMOS considers that the property meets this criterion.

5. RECOMMENDATIONS

Recommendations

ICOMOS recommends that the State Party:

- Keep the World Heritage Committee informed about any changes that are planned within the nominated areas and their buffer zones.

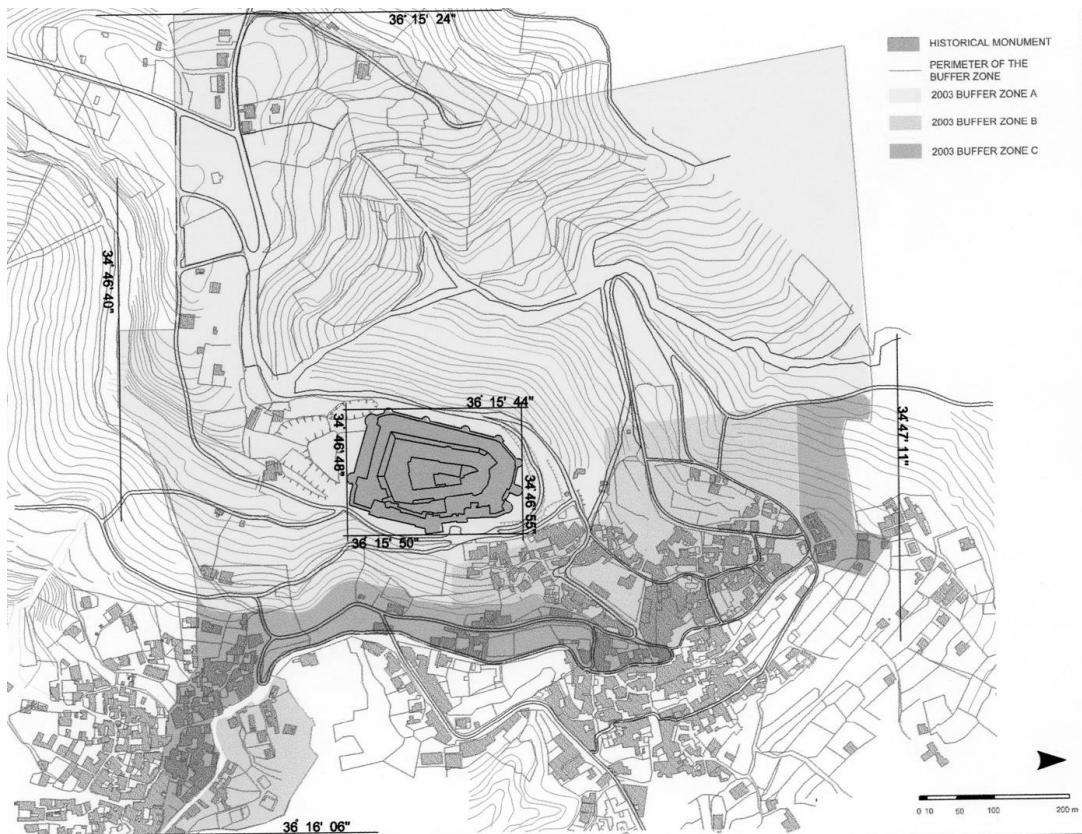
Recommendation with respect to inscription

ICOMOS recommends that the Castles of Syria, Arab Republic of Syria, be **referred back** to the State Party in order to:

- provide a firm commitment that the cable cars would not be built within the core or buffer zones of the nominated properties;
- report back on the implementation of the new management system and initiatives regarding the clearance of illegal structures;

ICOMOS also notes that the State Party has agreed to change the name of the nominated property into: "*Crac des Chevaliers and Qal'at Salah El-Din*".

ICOMOS, April 2006



Map showing the boundaries of the Crac des chevaliers



Map showing the boundaries of the Fortress of Saladin



Crac des Chevaliers



Bank and keep



Fortress of Saladin



East ditch

Châteaux de Syrie (Syrie)

No 1229

1. IDENTIFICATION

État partie : République Arabe de Syrie

Bien proposé : Châteaux de Syrie

Lieu : Le Crac des Chevaliers se trouve dans la municipalité de Al Hosn (gouvernorat de Homs), La forteresse de Saladin se trouve dans la municipalité de Haffeh (gouvernorat de Latakieh)

Date de réception par le

Centre du patrimoine mondial : 1^{er} février 2004

Inclus dans la liste indicative : 8 juin 1999

Assistance internationale au titre du Fonds du patrimoine mondial pour la préparation de la proposition d'inscription : 28 avril 1998
5 février 2003

Catégorie de bien :

En termes de catégories de biens culturels, telles qu'elles sont définies à l'article premier de la Convention du Patrimoine mondial de 1972, il s'agit d'une proposition d'inscription en série qui comprend deux monuments.

Brève description :

Le château du Crac des Chevaliers et la forteresse de Saladin sont des exemples du développement de l'architecture militaire au Proche-Orient, à l'époque des Croisades, du XI^e au XIII^e siècles. Le Crac des Chevaliers est un château entièrement préservé de cette époque. La forteresse de Saladin illustre une stratigraphie historique, qui va de l'époque byzantine aux périodes des Croisades, ayyoubide et mamelouke.

2. ACTIONS

Antécédents : Il s'agit d'une nouvelle proposition d'inscription.

Date de la mission d'évaluation technique : 29 août-6 septembre 2005

Dates de demande d'information complémentaire et d'envoi par l'État partie : L'ICOMOS a envoyé une lettre à l'État partie le 30 janvier 2006 et l'État partie a fourni des informations le 27 mars 2006.

Consultations : L'ICOMOS a consulté son Comité scientifique international sur les fortifications et le patrimoine militaire.

Littérature : Les biens proposés pour inscription sont mentionnés dans plusieurs publications sur l'histoire de l'architecture, et plus particulièrement sur l'histoire des Croisades et l'architecture militaire, par exemple : T.S.R. Boase, *Castles and Churches of the Crusading Kingdom*, Oxford University Press, 1968 ; W. Müller-Werner, *Castles of the Crusaders*, London 1966 ; G. Coppola, *Fortezze medievali in Siria e in Libano al tempo delle Crociate*, Elio Sellino, 2002 ; M. Hattstein & P. Delius, eds. *Islam, Art and Architecture*, Könemann, 2000 ; J. Mesqui, *Château d'Orient, Liban et Syrie*, Hazan, 2001.

Date d'approbation de l'évaluation par l'ICOMOS : 10 avril 2006

3. LE BIEN

Description

La proposition d'inscription comprend deux châteaux forts médiévaux, le *Crac des Chevaliers* et la *forteresse de Saladin*, situés dans le nord-ouest de la Syrie. Ces deux châteaux représentent l'architecture militaire qui s'est développée au Proche-Orient entre le X^e et le XIII^e siècle, notamment à l'époque des Croisades.

Le Crac des Chevaliers :

Au début du XI^e siècle, le château des Kurdes se dressait à la place du Crac des Chevaliers. C'est peut-être dans ce nom qu'il faut chercher l'origine du nom « Crat » dans les sources latines, devenu ensuite « Crac ». À l'époque des Croisades, le site appartenait à l'ordre des Hospitaliers de Saint-Jean de Jérusalem, de 1142 à 1271. Les chevaliers Hospitaliers lancèrent la première grande campagne de construction qui fit de l'endroit le Crac des Chevaliers. Les Mamelouks, qui prirent possession du château de 1271 à 1300, y entreprirent une deuxième vague de travaux. Aujourd'hui, le château est connu sous le nom de Qal'at al-Hosn. La zone principale proposée pour inscription fait 2,38 hectares, encerclant le seul château, avec une zone tampon de 37,69 hectares qui couvre le paysage ouvert, particulièrement au nord. Au sud du château, la zone tampon s'articule en deux zones s'étendant vers des parties des villages proches.

Le Crac des Chevaliers fait toujours grande impression sur ceux qui s'en approchent. L'étendue de la première phase de la construction (1142-1190) correspondait à la structure antérieure, le château des Kurdes. Le Crac présentait dans sa structure intérieure deux lignes de défense concentriques, encerclant la cour intérieure et formant un polygone qui fut surélevé de façon à dominer l'ensemble du château. Lors de la seconde phase (1190-1200) et de la troisième (1200-1271), ce noyau fut ensuite développé et remodelé par les Croisés. Ensuite, les Mamelouks contribuèrent notamment à la réparation ou à l'amélioration des murs rideaux extérieurs, surtout du côté sud, endommagé par les batailles. Ils construisirent également de nouvelles structures, comme la massive tour carrée qui se dresse du côté sud (Qalawun en 1285).

Le mur rideau extérieur du château est pourvu au nord et à l'ouest de huit tours circulaires, elles-mêmes dotées de meurtrières, d'étroites ouvertures soigneusement positionnées permettant de tirer sur l'ennemi. La porte principale se trouve à l'est et donne accès à une longue rampe coudée et voûtée, défendue par des douves et par un pont-levis, ainsi que par de nombreux dispositifs des plus ingénieux. À l'ouest et au sud, la structure intérieure du château possède un remarquable glacis de plus de 25 m à la base. Appelée la « montagne », c'est une structure légèrement pentue descendant depuis la zone couverte jusqu'au paysage ouvert : l'ennemi avait ainsi plus de mal à mettre en place l'équipement qui lui aurait permis d'escalader les murs. À l'extrémité sud de la structure intérieure se trouve le « donjon » formé de trois grandes tours circulaires, abritant les plus beaux appartements, qui servaient également de refuge.

La forteresse de Saladin

La forteresse de Saladin (*Qalaat Salah Ad-Din, Sahyoun*) se dresse sur un éperon rocheux (à 440 m d'altitude), pratiquement inaccessible du fait de ses versants abrupts, à part depuis l'est. La zone de la forteresse proposée pour inscription fait 6,49 hectares, et ne comprend que la partie du fort. La zone tampon (129,52 hectares) couvre pour sa part les versants de la montagne sur laquelle il se dresse. La forteresse surplombe un immense paysage, d'où ses structures sont bien visibles. Il a conservé sa disposition générale et ses structures principales. Son plan est formé d'un triangle étroit (6,5 hectares), qui pointe vers l'ouest et fait 720 m sur sa longueur et 120 m à la base. Un chemin tortueux mène au château depuis le nord. La forteresse fut un château féodal, résidence du gouverneur de la région. Sa construction commença à l'époque byzantine, au Xe siècle, et fut poursuivie à l'époque des Croisades par les Francs. À la fin du XIIe siècle, les Ayyoubides en renforçèrent les structures.

C'est à l'est de la forteresse qu'on trouve les plus anciens vestiges d'édifices résidentiels et de citernes ; cette partie semble avoir été habitée avant l'époque franque. La haute-cour, au milieu de l'éperon, abrite la plupart des bâtiments, à usage militaire, civil et religieux. La basse-cour, à l'ouest, occupe plus de la moitié de la longueur globale du château. Elle est séparée de la haute-cour par un fossé, et ses remparts sont dotés de quatre tours carrées. Deux chapelles byzantines ont été préservées. L'une se dresse dans la basse-cour, l'autre sur le front sud du château byzantin. Ce dernier fut agrandi et modifié à la période des Croisades.

Histoire

De l'avis général, ces deux châteaux-forts ont avec certains autres tenu un grand rôle à l'époque des Croisades, et étaient notamment associés aux envahisseurs européens. Plus récemment, on a cependant reconnu leur valeur nationale. En fait, la forteresse de Sayun (ou Château de Saône) a été renommée forteresse de Saladin en 1957 en l'honneur du sultan qui la conquit en 1188. Ce château plonge ses racines au Xe siècle, époque où la région faisait partie de la frontière orientale de l'empire byzantin, que défièrent les Fatimides, les Mirdasides et plus tard les Seljoukides, qui érigèrent tous des structures défensives

inspirées des expériences des Omeyyades, des Abbassides et des premiers Byzantins. Le Crac des Chevaliers date du XIe siècle ; on le connaissait à l'époque sous le nom de Château des Kurdes. À l'époque des Croisades, à partir du début du XIIe siècle, les Francs construisirent ou reconstruisirent plusieurs châteaux dans la région. Leurs dirigeants résidaient dans des peuplements fortifiés ou dans des châteaux tels que la forteresse de Saladin. À la seconde moitié du XIIe siècle, les terres latines furent abandonnées aux chevaliers Hospitaliers, ou Templiers, à qui l'on doit les constructions initiées jusqu'à l'occupation des châteaux par les Arabes à la fin du XIIe ou au XIIIe siècle. Par la suite, le Crac des Chevaliers fut occupé par des villageois, qui lui adjoignirent plusieurs nouvelles structures. À l'inverse, la forteresse de Saladin, du fait de son relatif isolement, a été abandonnée et désaffectée depuis des siècles. Au XXe siècle, les deux châteaux ont été restaurés en qualité de monuments anciens.

Protection et gestion

Dispositions légales :

La zone principale du Crac des Chevaliers appartient à l'État. La zone tampon environnante se divise en trois sous-zones : Dans la zone A, toute nouvelle construction est interdite ; dans la zone B, on tolère des structures de deux étages et dans la zone C, on autorise des structures de trois étages. Les zones B et C sont principalement sous propriété privée, tandis que la zone A est sous propriété mixte, publique et privée.

La zone principale de la Forteresse de Saladin appartient à l'État. La zone tampon environnante se divise en trois parties : la zone tampon actuelle, définie en 1959, et son extension envisagée en zones A et B. Au moment de la proposition d'inscription, l'extension est en cours d'adoption formelle. Dans la zone A, toute construction est interdite, tandis que dans la zone B, sous propriété privée, la construction est réglementée par le plan directeur municipal.

Les sites proposés pour inscription sont protégés par la loi syrienne sur les antiquités (n° 222, révisée en 1999) et par la loi du ministère de l'administration locale (15/1971). Le ministère de l'administration locale contribue à la protection en coordination avec la DGAM (Direction Générale des Antiquités et des Musées) et les autorités locales.

Structure de la gestion :

La DGAM est le seul organisme en Syrie responsable de la protection des sites du patrimoine. Les deux châteaux proposés pour inscription disposent chacun d'un système de gestion distinct, organisé conjointement par la DGAM en collaboration avec les autorités locales. Dans le cas du Crac des Chevaliers, le système de gestion implique le village de Al-Hosn, et pour la forteresse de Saladin, la DGAM collabore avec le département situé dans la capitale régionale de Latakieh.

À la date de la proposition d'inscription, la DGAM était en passe d'adopter une nouvelle structure administrative, dotée de nouvelles réglementations qui seraient intégrées

de façon à permettre l'unification du système de gestion des Châteaux de Syrie.

Ressources :

Le budget annuel de la DGAM assure les fonds destinés à la maintenance et à l'entretien des châteaux.

Justification de la valeur universelle exceptionnelle émanant de l'État partie (résumé)

La proposition d'inscription parle des deux châteaux comme représentatifs d'un héritage multiculturel et militaire. La Syrie possède un grand nombre de châteaux et de fortifications, témoignages du mouvement des peuples du XIe au XIIIe siècle. Parmi ceux-ci, le Crac des Chevaliers et la forteresse de Saladin sont considérés comme étant les plus représentatifs. Le Crac des Chevaliers, en particulier, est le mieux préservé d'entre eux. Les pierres de ces châteaux, attestant de la confrontation de deux conceptions différentes, de deux traditions religieuses distinctes, témoignent aujourd'hui de la coexistence, de l'échange et de l'interaction, dans un lieu de paix et de culture, monument à la gloire du génie de l'homme.

Le bien est proposé pour inscription sur la base des critères ii et iv :

Critère ii : Les deux châteaux comptent parmi les plus extraordinaires exemples d'architecture militaire et symbolisent la phase des Croisades en Terre Sainte, période d'échange d'influences culturelles et de grand développement de l'architecture militaire. Les deux sites dans leur ensemble représentent une sorte de catalogue des innovations techniques et militaires produites par les siècles de guerres et de confrontations entre les armées chrétiennes (byzantines puis croisées) et les armées musulmanes. L'influence des nouvelles formes architecturales qui se développèrent dans la région pendant cette phase historique se répercuta pendant les siècles suivants aussi bien en Orient qu'en Occident, contribuant de façon essentielle à l'évolution de l'architecture et de la technologie.

Critère iv : Le Crac des Chevaliers et la Forteresse de Saladin, d'autre part, représentent des sortes d'archétypes du « château médiéval fortifié » par leur position, style architectural et détails techniques. La silhouette et le plan du Crac des Chevaliers, notamment, peuvent à juste titre être considérés comme l'expression la plus parfaite d'une typologie constructive – celle du château fortifié – qui constitue le symbole de la période féodale.

4. ÉVALUATION

Conservation

Historique de la conservation :

Le Crac des Chevaliers a progressivement perdu son rôle stratégique à partir du XIVe siècle, et perdu sa fonction de base militaire au XIXe siècle. Le site fut alors occupé par des villageois. Au milieu du XIXe siècle, on prépara les

premières descriptions et les premiers croquis à l'échelle du château, qui était alors devenu un sujet d'admiration pour les visiteurs et d'étude pour les chercheurs. Des études systématiques des châteaux de Syrie et du Liban commencèrent en 1927, et les villageois durent évacuer le Crac. Les premières restaurations furent entreprises sous le mandat français, et entraînèrent la démolition de toutes les superstructures ajoutées par les villageois. La terre qui s'était accumulée dans les grandes salles a été déblayée, révélant les qualités spatiales d'origine. Les murs extérieurs furent réparés et les cours revêtues de pavés étanches, pour protéger les espaces en dessous. La DGAM a poursuivi le programme d'entretien, avec quelques travaux de restauration et de consolidation. En 2004, l'entrée principale et le donjon ont été restaurés par une équipe allemande financée par MEDA-UE.

La forteresse de Saladin a perdu son rôle stratégique après la période mongole, bien qu'elle ait continué de servir de siège de district local au XVe siècle. Abandonnée par la suite, elle tomba partiellement en ruines. Dans la seconde moitié du XIXe siècle, elle fut étudiée par des architectes français. Durant le mandat français, dans les années 1930, elle fit l'objet de campagnes de restauration. Le portail principal, par exemple, fut reconstruit en 1936. Ces dernières années, la stratégie s'est orientée vers la conservation et la consolidation. En 2000-2003, la fondation Aga Khan, en collaboration avec la DGAM, a réalisé une campagne de fouilles sur le palais ayyoubide, et des parties des murs byzantins ont été restaurées.

État de conservation :

Le Crac des Chevaliers est en bon état de conservation.

La forteresse de Saladin est partiellement en ruines, mais les principaux éléments de la structure et leurs différentes phases historiques ont été préservés, tels la citadelle, la chapelle et les murs extérieurs byzantins, les tours des Croisés et le palais ayyoubide avec ses bains et ses tours. Toutefois, certaines parties ont besoin de consolidation et de conservation de toute urgence.

Protection et gestion :

- Délimitation des zones proposées pour inscription

Dans le Crac des Chevaliers, ainsi que la forteresse de Saladin, la zone principale se limite au château lui-même, qui est propriété de l'État et directement soumis à la gestion de la DGAM. Suite à une demande de l'ICOMOS, l'État partie a affirmé que le triangle qui s'étend devant le château du Crac des Chevaliers est protégé juridiquement et fait partie intégrante de la zone principale. De même, pour ce qui est de la forteresse de Saladin, l'État partie a confirmé que la basse-cour, qui ne faisait pas partie de la zone principale à l'origine, fait partie de la zone archéologique protégée et a été intégrée à la zone principale.

Les deux châteaux se dressent au sommet d'une colline, d'où ils dominent un paysage ouvert. Les zones tampon ont été bien définies et couvrent dans chaque cas la totalité de la colline et s'étendent même au-delà.

En ce qui concerne le Crac des Chevaliers, certaines parties du village au sud du château sont également comprises. La partie nord de la zone tampon est juridiquement protégée, et un nouveau décret régira l'utilisation de ces zones pour des types d'agriculture traditionnels. Le village de Al-Hosn, au sud, dispose d'un mécanisme de contrôle nécessaire. En effet, en 1998, des maisons, des restaurants et des hôtels ont été bâtis sans autorisation à proximité du château, mais l'État partie a assuré qu'ils seraient démolis en 2007.

Dans le cas de la forteresse de Saladin, les environs immédiats sont couverts par une protection juridique, en passe d'être instaurée également pour l'extension de la zone tampon. Il est recommandé que la zone tampon A soit étendue à toute la vallée, en prenant également note de l'intérêt du potentiel archéologique de la zone.

- Système de gestion :

Les représentants des autorités locales et régionales ont déclaré leur volonté de collaborer à la protection et à la gestion des deux sites. Pour l'instant, les systèmes de gestion de chaque château fonctionnent, et l'État partie a affirmé que le nouveau système de gestion, qui devrait incorporer les deux sites des châteaux, devrait être opérationnel en mars 2006. Le plan de gestion tient compte des différents aspects de cette dernière. Le ministère de la Culture a décidé de mettre sur pied un département d'État spécial, responsable de la gestion de tous les sites du Patrimoine mondial en Syrie.

Analyse des risques :

La Syrie se trouve dans une zone de risque sismique. Les deux châteaux possèdent des structures relativement massives et ne sont donc pas particulièrement vulnérables. Le plan de gestion prévoit des mesures de prévention des risques, le principal risque étant le développement. Dans le cas du Crac des Chevaliers, ce risque est réel, considérant les peuplements qui se trouvent dans son voisinage immédiat. En ce qui concerne la forteresse de Saladin cependant, il est moindre, car elle est loin des villes. Néanmoins, même ici, des constructions non autorisées ont vu le jour près du château. Voici quelques problèmes particuliers signalés par l'expert de l'ICOMOS :

On envisage la construction de téléphériques pour les deux châteaux. Ces projets bénéficient du soutien des autorités touristiques mais ils n'ont pas été officiellement proposés par le ministère de la Culture. L'ICOMOS estime qu'ils ne sont pas compatibles avec le caractère des sites, et recommande qu'ils ne soient pas menés à bien où que ce soit dans les environs des deux sites.

L'ICOMOS considère que les voies d'accès actuelles aux châteaux suffisent aux visiteurs. La proposition d'extension de la route vers le sud-est du Crac des Chevaliers, afin de construire un parc de stationnement, n'est pas jugée nécessaire. Toutefois, il est possible de créer un parc de stationnement en dehors de la zone tampon, en direction du sud-ouest, qui aurait un impact moins négatif.

La mission d'évaluation technique de l'ICOMOS a été informé d'un projet de construction d'un théâtre en plein

air sur les terrasses au sud-ouest du Crac des Chevaliers. L'ICOMOS considère qu'un tel théâtre perturberait l'intégrité du site, et recommande qu'il ne soit pas construit.

Authenticité et intégrité

Authenticité :

Le Crac des Chevaliers a fait l'objet de travaux de restauration limités sous le mandat français, avec la démolition des ajouts relativement récents des villageois locaux, et le déblaiement de la terre accumulée dans les structures médiévales. Dans l'ensemble, il a bien conservé son authenticité.

La forteresse de Saladin est située dans une région isolée et n'a subi aucun changement ces derniers siècles. Partiellement en ruines, c'est aujourd'hui un site archéologique. Elle a elle aussi fait l'objet de certains travaux de restauration. Ainsi, le portail principal du palais ayyoubide a été restauré en 1936, dans une imitation de la structure d'origine. Ce type de restauration a maintenant été abandonné, et l'accent est plutôt mis sur la consolidation et la conservation. Globalement, le château a conservé sa condition historique et son authenticité.

Intégrité :

Les deux biens proposés pour inscription sont situés au sommet de collines et dominent le panorama du paysage avoisinant. Hormis quelques interventions indésirables dans les zones tampon, l'intégrité des environs est bien préservée. Les constructions illégales (quelques maisons, restaurants et hôtels) près des châteaux seront démolies. Il existe également des projets de construction de téléphériques et d'un théâtre en plein air, qui constituerait des notes discordantes dans l'intégrité du paysage. Il est donc recommandé que ces plans ne soient pas exécutés.

Évaluation comparative

Le Proche-Orient est une région richement pourvue en fortifications. Dans ce contexte, la littérature fait généralement référence au Crac des Chevaliers comme au plus remarquable des châteaux construits ou administrés par les ordres militaires à l'époque des Croisades. La forteresse de Saladin représente un type différent de château, qui servait de résidence aux gouverneurs. Même partiellement en ruines, ce château est important car il a servi de modèle à l'architecture militaire qui s'est développée ensuite dans la région.

La proposition d'inscription présente une bonne étude comparative, qui prend en compte les châteaux forts du Proche et du Moyen-Orient ainsi que ceux d'Europe. Les deux châteaux, représentatifs de la période du XIe au XIIIe siècle, se distinguent par la qualité de leur construction, leurs multiples strates historiques et leur état de conservation.

L'étude fait valoir que la région abrite d'autres châteaux que l'on pourrait plus tard envisager d'inclure dans

l'inscription en série. Elle mentionne les châteaux de Marqab, Qal'at al-Mudiq et Shayzar. Ces châteaux ne figurent pas sur la Liste indicative. La Syrie possède d'autres châteaux inscrits sur la Liste du patrimoine mondial, mais ceux-ci représentent d'autres époques historiques. Ainsi, l'histoire de la citadelle d'Alep remonte sur plusieurs millénaires et la citadelle de Bosra, à l'intérieur d'un théâtre romain, a été en partie démantelée pendant la restauration.

Valeur universelle exceptionnelle

Déclaration générale :

Les Croisades constituent une époque particulièrement violente de l'histoire du Proche-Orient et de la Méditerranée orientale. Elles ont entraîné le développement et l'amélioration des châteaux et des systèmes de fortifications, avec des conséquences tant en Orient qu'en Occident. Il y avait trois raisons principales au grand nombre de fortifications : la forme longue et étroite du royaume latin, le nombre peu élevé d'hommes et le besoin d'une administration féodale. Le Crac des Chevaliers et la forteresse de Saladin construits entre les Xe et XIII^e siècles, sont les exemples les plus représentatifs de ce développement, que ce soit en termes de qualité de construction, de multiplicité des strates historiques dont ils témoignent ou d'état de conservation.

Évaluation des critères :

Les deux biens sont proposés pour inscription sur la base des critères ii et iv :

Critère ii : Les châteaux des Croisés représentent un développement important de systèmes de fortifications, bien différents des systèmes européens plus passifs et contribuèrent au développement de l'architecture militaire dans le Levant. Parmi les châteaux de l'époque des Croisades qui ont survécu au Proche-Orient, les biens proposés pour inscription se distinguent comme les exemples les plus remarquables de cet échange d'influences et documentent l'évolution dans ce domaine, qui eut un impact en Orient comme en Occident.
L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

Critère iv : Dans l'histoire de l'architecture, le Crac des Chevaliers est considéré comme l'exemple le mieux préservé des châteaux de l'époque des Croisades, mais aussi comme un archétype de château médiéval notamment dans le contexte des ordres militaires. De même, la forteresse de Saladin, bien que partiellement en ruines, n'en demeure pas moins un exemple exceptionnel de ce type de fortification, que ce soit en termes de qualité de construction ou de survie de la stratigraphie historique.
L'ICOMOS considère que le bien répond à ce critère.

5. RECOMMANDATIONS

Recommandations

L'ICOMOS recommande que l'État partie :

- tienne le Comité du patrimoine mondial informé des éventuels changements prévus dans les zones proposées pour inscription et dans leurs zones tampon.

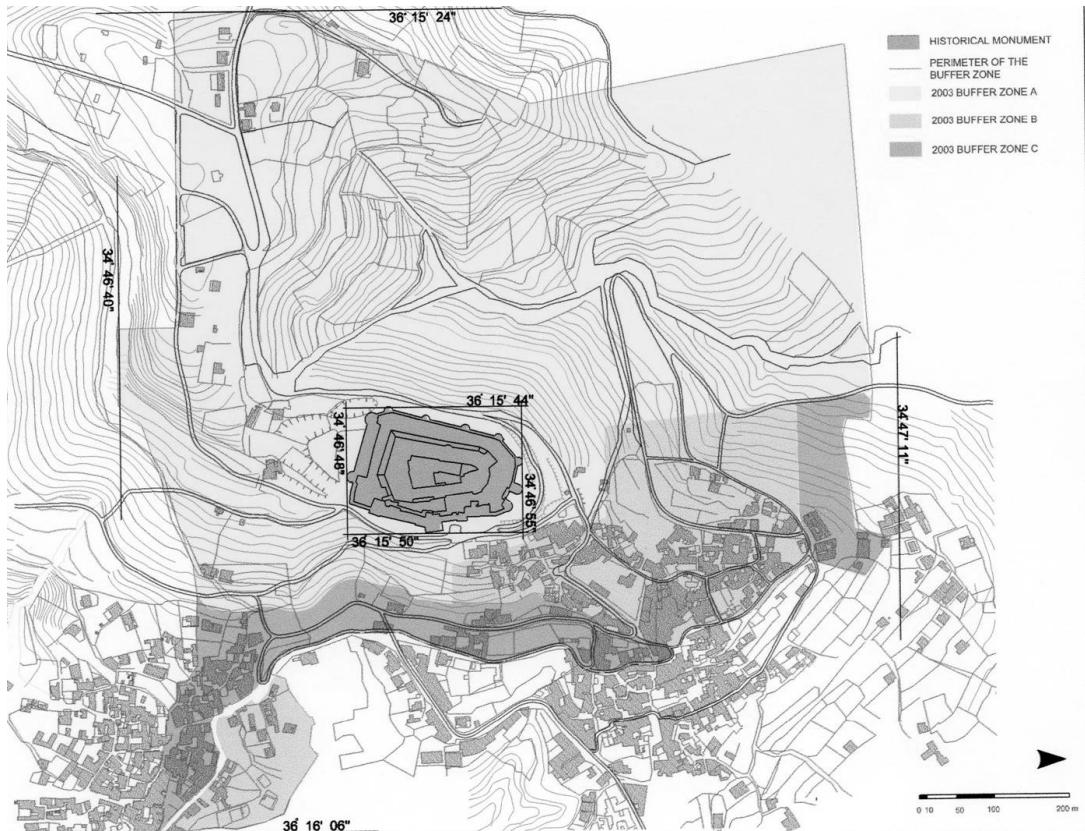
Recommandation concernant l'inscription

L'ICOMOS recommande que la proposition d'inscription des châteaux de Syrie soit *renvoyée* à l'État partie de la République Arabe de Syrie pour lui permettre de :

- garantir qu'il ne donnera pas suite aux projets de construction de téléphériques dans la zone principale et la zone tampon des deux biens proposés pour inscription ;
- soumettre un rapport sur la mise en œuvre du nouveau système de gestion et sur mesures prises concernant la démolition des structures construites de façon illégale.

L'ICOMOS note également que l'État partie a accepté de modifier le nom du bien pour devenir : « *Crac des Chevaliers et Qal'at Salah El-Din* ».

ICOMOS, avril 2006



Plan indiquant les délimitations du Crac des chevaliers



Plan indiquant les délimitations de la Forteresse de Saladin



Crac des Chevaliers



Glacis et donjon



Forteresse de Saladin



Fossé oriental